



Mairie de
PEYPIN

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 10 avril 2017**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Le 10 avril 2017 à 19 H 00, le Conseil Municipal, convoqué le 03 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

Liste « Ensemble pour Peypin » :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie
Madame	MAGAGLI Laurence
Monsieur	GIBELOT Frédéric
Madame	RESCH Cécile
Monsieur	MAZEREAU Georges
Madame	MARTINI Solange
Monsieur	ETIENNE Thierry
Madame	LAMBERT Béatrice
Monsieur	EQUINE Jean Pierre
Madame	TAFFIN Isabelle
Monsieur	PAVANETTO Laurent
Madame	AUDISIO Jacqueline
Monsieur	PIRONTI Francis

Madame	DE LA ORDEN Pascale	
Monsieur	ULBRICH Maximilien	
Madame	DE FAZIO Julie	
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	
Mademoiselle	GUIDOTTI Valentine	Procuration à ETIENNE Thierry
Monsieur	CAUDULLO Gilbert	
Madame	BERENGER Sandrine	
Monsieur	LE GALL Dominique	Procuration à EQUINE Jean Pierre
Monsieur	BRAKHA Gabriel	Procuration à LEONARDIS Jean Marie

Liste « Tous Unis pour Peypin » :

Monsieur	SALE Albert	
Monsieur	BRUNY Michel	
Madame	COUTURIER Carine	
Mademoiselle	GIANASTASIO Laura	
Monsieur	HUYGHE Yannick	
Madame	LOUIS Alexandra	
Monsieur	GRAMMATICO André	Procuration à SALE Albert

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Maximilien ULBRICH en qualité de secrétaire de séance. Monsieur SALE propose également sa candidature. Aucune autre candidature ne se déclare.

Il est procédé au vote :

22 Voix Pour Monsieur ULBRICH
7 Voix Pour Monsieur SALE

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération en date du 09 janvier 2017 puis du 20 mars 2017.

08/2017	08/03/2017	Convention de mise à disposition d'un terrain entre la Commune de Peypin et ENEDIS pour l'installation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires
09/2017	10/03/2017	Bail de location boulangerie dépôt de pain «les délices de l'olivier »
10/2017	20/03/2017	Tarifification Printemps des Arts 2017
11/2017	20/03/2017	Réalisation d'affiches et d'invitations pour le Printemps des Arts 2017
12/2017	20/03/2017	Réalisation du catalogue des exposants du Printemps des Arts 2017
13/2017	20/03/2017	Réalisation du P.A.M. (Peypin/Agenda des Manifestations)
14/2017	21/03/2017	Mission de la société KPMG afin de réaliser une analyse de la situation financière de la commune
15/2017	24/03/2017	Conception et réalisation du bulletin municipal – réalisation des brochures « bulletin municipal »

Madame LOUIS demande le coût du Printemps des Arts ; Monsieur le Maire lui propose de venir consulter les décisions qui étaient dans le dossier, à l'issue du Conseil Municipal.

Monsieur SALE demande la lecture des montants ; Monsieur le Maire en donne lecture.

Madame LOUIS demande également le montant de l'intervention KPGM ; Monsieur le Maire lui communique le montant.

Madame COUTURIER demande le fonctionnement de la boulangerie de la place du Tilleul par rapport aux associations et aux enfants. Monsieur le Maire lui répond que les associations bénéficieront d'une buvette démontable pour leurs manifestations et que l'accès sera fermé lorsque les enfants utiliseront le parking.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :
29 Voix Pour

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MARS 2017

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 20 mars 2017 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Dans le point n° 9 concernant les subventions aux associations, Monsieur SALE souhaite la modification suivante : « Monsieur SALE trouve étonnant de soutenir un athlète de haut niveau ». Il précise que « ce n'est pas de soutenir un athlète de haut niveau que je trouve étonnant, c'est de passer par l'association, bien au contraire, nous félicitons ses performances ».

Le compte rendu sera donc modifié en ce sens.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :
28 Voix Pour

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 20 mars 2017 le projet de budget 2017 avait été adopté.

Suite à des notifications budgétaires qui ont un impact important sur le budget notamment la loi SRU, il propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 55/2017 et d'adopter le nouveau projet de budget 2017.

Le projet de Budget Primitif sera présenté comme suit :

Au niveau de la section de fonctionnement, il sera proposé :

- Dépenses : 6 305 413.76 €
- Recettes : 6 305 413.76 €

Au niveau de la section d'investissement, il sera proposé :

- Dépenses : 2 687 434.12 €
- Recettes : 2 687 434.12 €

avec définition des opérations détaillées.

Monsieur SALE demande si le budget sera revoté à chaque fois ; Monsieur le Maire lui explique de nouveau que l'augmentation du taux de carence des logements sociaux a impacté de façon significative le budget, que l'information n'est arrivée qu'après le vote du budget et qu'il était donc préférable de le revoter au plus juste. Monsieur SALE lui répond que les taux ne changent pas d'une année à l'autre et qu'il suffisait de reprendre le montant de l'année passée. Madame la Directrice Générale des Services lui précise que le taux de l'année passée était de 20 % et qu'il est monté à 25 %, donc bien différent de celui de l'an passé !

Monsieur HUYGHE, à propos de la section de fonctionnement, a noté quelques modifications :

- *de quelle manière va se formaliser l'augmentation des recettes au niveau des services à caractère social ? (redevances à caractère social : + 35 085,45 €)*
- *A quoi correspond précisément l'augmentation de 20 000 € des recettes prévisionnelles de la rubrique « impôts et taxes » ?*

Madame la Directrice Générale des Services lui précise sur le premier point qu'il s'agit de recettes de subventions attendues par rapport à la CAF et de recettes de services. Concernant les recettes prévisionnelles « impôts et taxes », les informations seront communiquées par mail, n'ayant pas le détail sous les yeux.

A propos de la section d'investissement, Monsieur HUYGHE demande *« pourquoi l'opération 115 subit-elle une augmentation de 80 159,82 € (Programme Bédelin : dépenses supplémentaires dont nous n'avons aucune visibilité sur la fin de l'opération –livrée en septembre 2016-) »*

Monsieur SALE demande que le budget d'investissement soit voté par opérations.

Monsieur le Maire passe la parole à la Directrice Générale des Services qui en donne lecture.

Les membres du Conseil Municipal commencent à voter par opérations jusqu'au point 115, où l'opposition signale qu'elle votera *contre l'approbation du Budget Primitif 2017 comme cela avait été le cas le 20 mars 2017*. Sur la demande de Monsieur Bruny, Monsieur le Maire ne souhaitant pas faire perdre plus de temps aux membres du Conseil, revient donc au vote global.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

22 Voix Pour

7 Voix Contre (Mesdames COUTURIER, GIANASTASIO, LOUIS et Messieurs SALE, BRUNY, HUYGHE et GRAMMATICO)

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE

Dans le cadre des aides financières susceptibles d'être allouées par le Conseil Départemental au titre des travaux de proximité pour l'exercice 2017, il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de solliciter une aide auprès du Département au titre des subventions suivantes (montant HT) :

Travaux de proximité – subventionnés à 70 %

Travaux	Coût opérations HT	Participation CD 13	Autres participations	Participation communale
1. Réfection de la cour d'école Marcel Pagnol	50 254,60 €	35 178,22 €		15 076,38 €
2. Aménagement d'un parking	86 132,90 €	60 293,03 €		25 839,87 €

Monsieur HUYGHE précise que « *lors du précédent conseil, nous avons soulevé une anomalie concernant la demande de subvention au titre des travaux de proximité. Cette demande annule-t-elle et remplace la précédente ou est-ce une demande complémentaire ??* »

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une demande nouvelle.

S'il s'agit de nouvelles demandes, nous vous remercions d'avoir tenu compte de nos remarques et votons POUR la demande de subvention.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

29 Voix Pour

4- CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention a été établie entre différentes communes du Conseil de Territoire afin de mutualiser les services de police municipale, dans le cadre d'actions en vue de préserver l'intérêt de la sécurité, du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publiques.

La majorité des communes membres ayant donné leur accord, Monsieur le Maire propose de s'y associer afin de renforcer la coopération et faire face aux contraintes sécuritaires liées au contexte actuel.

Monsieur HUYGHE indique que « suite au conseil municipal du 27 février et la décision n°7 « ASTREINTES », nous nous sommes rapprochés des PM d'Auriolet de Roquevaire afin de connaître les conditions précises de la mutualisation des moyens proposés par cette convention. Pour résumer, il est question principalement de prêt de matériels (radar par exemple). Pour le moyen humain, seule une astreinte administrative peut-être envisagée.

Notre question était la suivante :

Comment vont se passer les rotations entre les agents et sur quels types de missions ?

Dans sa réponse, Monsieur le Maire abordait déjà la convention de mutualisation de moyens des Polices municipales.

Nous considérons, au vu de la présente convention, que la réponse faite à notre question sur l'organisation des astreintes est totalement erronée.

Monsieur BRUNY souhaite savoir si un policier municipal d'astreinte peut intervenir sur une autre commune. Monsieur le Maire lui répond par la négative, les astreintes s'effectuent uniquement sur la commune, les interventions dans d'autres communes se font sous la forme de renfort (basé sur le volontariat).

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

29 Voix Pour

5- CHARTE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire propose d'adopter une charte de soutien à l'activité économique de proximité :

Dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de votre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et de lien social. Porteurs au quotidien des valeurs d'humanité et d'excellence, ils méritent une place au cœur de votre action.

Les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA, présente sur tout le territoire en proximité, vous proposent aujourd'hui de vous engager à leurs côtés dans une politique affirmée de valorisation de l'Artisanat auprès de vos administrés et plus particulièrement de soutien des entreprises artisanales situées sur votre commune.

L'engagement porte sur quatre priorités :

- 1- La commune de Peypin reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale. À ce titre, elle s'engage à faciliter la promotion auprès du

consommateur des savoir-faire artisanaux, notamment au travers du label « Consommez local, consommez artisanal » dont elle relayera les campagnes de communication, en fonction des moyens et supports dont elle dispose.

- 2- La commune de Peypin s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en plaidant pour la maîtrise du coût du foncier, l'implantation d'activité économique de proximité dans les quartiers résidentiels et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et de modifications techniques liées à la réglementation.

- 3- La commune de Peypin s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales, en encourageant la reprise d'entreprise pour maintenir l'activité économique de proximité. La municipalité, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mettra notamment en œuvre un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission/reprise d'entreprise et le maintien de l'emploi.

- 4- La commune de Peypin s'engage à soutenir la politique volontariste de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur le travail de terrain qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises. À l'écoute de leurs besoins singuliers, elle développe des approches spécifiques et des accompagnements individualisés qui composent une offre globale de services adaptée et pertinente pour les accompagner à chaque étape de leur vie et de leur développement.

Monsieur BRUNY souhaite savoir s'il est proposé aux entreprises des terrains ou des locaux. Monsieur le Maire lui répond que non, et qu'une étude sera déjà menée sur les entreprises déjà implantées mais dormantes.

Monsieur BRUNY suggère de se rapprocher du Conseil de Territoire afin de pouvoir être représenté. Il souhaite pouvoir être informé en cas de nouvelles créations.

Monsieur SALE renchérit en demandant à être informé à chaque conseil municipal et en cas de développement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

29 Voix Pour

6- TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2018

Ainsi que le prévoient le Code de procédure pénale et le Décret n° 2001 – 195 du 21 février 2001, il convient de procéder au renouvellement annuel des listes du jury d'assises.

Monsieur le Maire indique qu'il lui appartient de dresser une liste préparatoire au jury d'assises par tirage au sort publié à partir de la liste électorale.

Le nombre de personnes à désigner a été fixé à 15 par arrêté préfectoral, proportionnellement au tableau officiel de la population. Deux tirages au sort sont effectués : le premier désigne le numéro de page et le second le numéro de la ligne et par conséquent le nom des jurés.

Monsieur ETIENNE propose sa candidature pour les numéros de pages, Madame LOUIS pour les lignes.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort :

PAGE	LIGNE
100	9
200	3
300	10
400	2
1	1
5	8
68	10
56	2
57	6
58	4
5	7
300	5
13	6
25	9
350	4

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,

Jean Marie LEONARDIS

Le secrétaire de Séance

Maximilien ULBRICH